

**Avenant 1 à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG**

**Pour les années 2025-2026**

**ENTRE**

Le **Groupement d'intérêt public Informatique des Centres de Gestion**, dont le siège est sis 80 rue de Reuilly à PARIS (75012), représenté par son Président en exercice Monsieur Daniel LEVEL (ci-après, « **le Groupement d'intérêt public** », « **le GIP** ») ;

**ET**

Le **CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE** dont le siège est sis 6 rue du Pen Duick II - CS 66225 44262 NANTES CEDEX 2, représenté par son Président en exercice Monsieur Philip SQUELARD dûment habilité par délibération n°2025-039 du 13 novembre 2025 (ci-après, « **le Centre de Gestion** », « **le Centre de Gestion de Loire-Atlantique** ») ;

**Etant préalablement exposé que :**

Par délibération n°2024-068 du 17 décembre 2024, le conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique a approuvé les termes de la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique des CDG pour les années 2025-2026 et autorisé le Président à la signer.

Le Centre de gestion ayant besoin de recourir à l'application Pastell pour mettre en œuvre son archivage électronique, il apparaît nécessaire de modifier la convention

**Article 1 : Objet de l'avenant**

**L'article 2 de la convention est ainsi modifié comme suit**

En complément aux applications définies dans la convention d'adhésion aux applications du GIP, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique décide d'adhérer à :

- L'instance mutualisée de Pastell hébergée par le GIP Informatique des Centres de Gestion

**Les articles 3 et suivants ne sont pas modifiés.**

Fait à Paris, le

Le Président du GIP Informatique des CDG

Fait à Nantes, le

Le Président du Centre de Gestion  
de Loire-Atlantique,

M. Philip SQUELARD